



MEMO – MERCREDIS LOISIRS 2025

Chers Parents,

Vos enfants sont inscrits à l'Accueil de loisirs périscolaire des mercredis. Vous trouverez ci-dessous un petit memo sur le rappel des modalités de fonctionnement de cet accueil pour la période du 06 janvier au 02 juillet 2025.

Organisation de l'accueil des enfants et des familles :

✓ **Arrivée des enfants :**

- **05h00 - 07h00** - Accueil Matinal - Rez-de-jardin
- **07h00 - 09h00** - Maternelles et élémentaires - Rez-de-jardin

- **A partir de 09h00** - Maternelles Moyenne section et Grande section- Rez-de-jardin
- **A partir de 09h00** – Maternelles Petite section – Halte-garderie (entrée principale)

- **A partir de 09h00** - Élémentaires CP et CE1 – 1^{er} étage (entrée principale)
- **A partir de 09h00** - Élémentaires CE2, CM1 et CM2 - Salle polyvalente (entrée principale)

- **13h30** - Maternelles - Rez-de-jardin ou Halte-garderie (selon la classe de l'enfant)
- **13h30** - Élémentaires - 1^{er} étage ou salle polyvalente (selon la classe de l'enfant)

✓ **Départ des enfants :**

- **11h30 - 12h00** - Maternelles - Rez-de-jardin ou Halte-garderie (selon la classe de l'enfant)
- **11h30 - 12h00** - Élémentaires - 1^{er} étage ou salle polyvalente (selon la classe de l'enfant)

- **13h30** - Maternelles - Rez-de-jardin ou Halte-garderie (selon la classe de l'enfant)
- **13h30** - Élémentaires - 1^{er} étage ou salle polyvalente (selon la classe de l'enfant)



- **16h30 – 17h00** - Maternelles - Rez-de-jardin ou Halte-garderie (selon la classe de l'enfant)
- **16h30 – 18h00** – Élémentaires - 1^{er} étage ou salle polyvalente (selon la classe de l'enfant)
- **A partir de 18h00 - Maternelles et élémentaires - Rez-de-jardin**

Si les enfants sont dans le jardin, **passage obligatoire par la salle polyvalente**
(Pas de passage par les jardins par mesure de sécurité)

Fermeture de l'Accueil de Loisirs à 19h30

- ✓ Vous pouvez déposer votre enfant en journée d'Accueil de loisirs **à partir de 09h00 et ce jusqu'à 09h45** et vous pouvez récupérer votre enfant **à partir de 16h30 jusqu'à 17h00**. En dehors de ces horaires le péri-loisirs vous sera facturé (Arrivée avant 09h00 et après 17h00).
- ✓ **Les conditions d'arrivée** : A leur arrivée à l'accueil de loisirs, les enfants doivent être **impérativement présentés par l'accompagnateur à un animateur**.
- ✓ **Les conditions de départ** : Les enfants seront repris par les parents ou toute personne nommément désignée par eux sur la fiche d'autorisation parentale ou par mail.
Uniquement les enfants de plus de 10 ans peuvent venir seuls ou quitter seuls le Centre Social en respectant les horaires indiqués sur leur planning.
- ✓ **Accompagnateurs mineurs** : Seuls les membres de la fratrie peuvent récupérer un enfant avec l'accord des parents.
- ✓ Il est impossible d'arriver pour le déjeuner.
- ✓ Chaque enfant en maternelle devra être muni d'un sac à dos (change, doudous et/ou tétine, couches si besoin).
- ✓ Les maternelles et élémentaires doivent être équipés de chaussures adaptées aux activités.
- ✓ Les affaires doivent être identifiables et marquées au nom de l'enfant (surtout pour les maternelles).



Restauration :

- ✓ Selon le fonctionnement de notre prestataire de restauration, l'annulation de la cantine doit nous parvenir selon les modalités notées ci-dessous. Dans le cas contraire, le repas vous sera facturé.

Le lundi midi au plus tard pour le mercredi

Contact :

- ✓ En journée vous pouvez nous joindre pour toutes informations et demande par mail christine.boisteux@centre-social-rural-lamorlaye.org ou par téléphone au **03.44.21.61.61**
- ✓ **A partir de 17h00** vous pouvez joindre le service au **06.95.66.79.03** (en cas de retard ou prise en charge de votre enfant par une autre personne). **Attention vous ne pouvez pas laisser de message.**